

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 mars 2023 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20230328-DM26-2023-03-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Date de la convocation : 21/03/2023

Date d'affichage : 21/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	21	23

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit février, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21/03/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne - M VOLLE Jean Marc - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M DUCROUX Loïc – Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir Mme VERPY Evelyne - M YENIL Etienne donne pouvoir à Madame Christine TRIOMPHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERPY Evelyne

Objet : Désignation de la nouvelle commission d'appel d'offres

La loi impose la création de trois commissions obligatoires :

- la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (lors du prochain conseil)
- la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en cas de procédure d'appel d'offres (marchés de travaux de plus de 5 350 000 € ou marché de fournitures et services de plus de 214 000 € HT) (L.1411-5)
- la commission de contrôle des listes électorales qui statue sur les recours administratifs contre le refus d'inscription sur la liste électorale et s'assure de la régularité de la liste électorale (L.19 et L.18 du code électoral).

Suite à la nouvelle organisation Municipal, M. BOULOGNE ne peut plus faire partie de la CAO.

Il est rappelé que Monsieur le Maire est président de droit de toutes les commissions. Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres (L.2122-22). Les commissions préparent le travail et les délibérations du conseil mais elles n'ont aucune compétence pour prendre des décisions. Elles émettent des avis purement consultatif.

A l'unanimité, la commission d'appel d'offres est ainsi constituée :

- ❖ membres titulaires :
 - M VOLLE Jean Marc
 - M PONCET Marc
 - M NAULIN Jean Yves
- ❖ membres suppléants
 - M PADET René
 - Mme CHABANNE Christelle
 - Mme PALMIER Catherine

Les autres commissions restant inchangées

Où cet exposé, le conseil à l'unanimité :

- Approuve la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 28/03/2023

